

# Unitaires des Ardennes



snu-ipp 08

N° 157

Sommaire

**N° CPPAP : 1011 S 08017**

**Trimestriel : septembre 2008**

0,80 euro

p 1/ Editorial.

p 2/ SMA, 60h, RASED, maternelle, etc...

p3/ 60 heures : le sondage

p 4/ Une rentrée pas comme les autres...

p 5/ Se syndiquer pourquoi faire ?

p 6/ Bulletin d'adhésion

p 7/ conseils pratiques

p 8/ Manifester à Paris le 19. Pub

p 9/ Nos coordonnées

p 10/ CAPD,CTPD

p 11/ Bases-élèves, CJS et NBI

p 12/ En passant..., hommage

encart : calendrier



Salaires  
bloqués

postes  
perdus

Inégalité

double  
langage

**MANIFESTATION NATIONALE**  
Tous à PARIS le 19 octobre !

Nouveaux programmes, nouvelle organisation de la semaine scolaire en raison de la suppression de deux heures de classe pour tous, mise en place du service minimum dans les écoles en cas de grève, stages de remise à niveau... Dans le premier degré, la rentrée scolaire 2008 marque la mise en application des mesures régressives décidées par le ministre. La confirmation du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite appliqué à l'Education Nationale se traduira par 13 500 suppressions de postes au budget 2009, qui s'ajouteront aux 11 200 suppressions effectives à la rentrée 2008.

Cette politique éducative devrait permettre, selon le ministère, de résorber l'échec scolaire. Mais comment faire plus avec moins ? Les professionnels de terrain que nous sommes sont convaincus du contraire et ce point de vue est partagé par l'ensemble de la communauté éducative. Le SNUipp fidèle à sa démarche unitaire de rassemblement diffuse le quatre pages « Apprendre pas si simple ! » initié par dix-neuf organisations sur les mesures décidées par le gouvernement.

Pour riposter à cette déferlante d'annonces qui visent à démanteler le service public, il faut bien commencer quelque part et c'est pourquoi nous vous appelons à vous joindre à la manif du 19 octobre qui sera à même de fédérer tous ceux qui ont à cœur d'exprimer leur colère.

Anne du Souich

# Service minimum

Les textes qui réglementent la mise en place du service minimum d'accueil les jours de grève sont parus.

Vous pouvez les consulter sur internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid22275/menb0800708c.html>

Ils font obligation aux enseignants du premier degré qui veulent se mettre en grève de se signaler au moins 48 heures à l'avance auprès de leur IEN par écrit, lettre ou télécopie. Le délai de déclaration préalable de 48 h doit nécessairement comprendre un jour ouvré. C'est ensuite l'IEN qui prévient les maires. Les textes sont très précis : il faudra prévenir l'IEN le jeudi au plus tard pour une grève le lundi, le lundi au plus tard pour une grève le jeudi...

Si le nombre de grévistes est inférieur à 25 % dans une école, les collègues non grévistes assureront l'accueil, dans les cas contraire les maires devront organiser le SMA.

Surtout ne prévenez ni les parents, ni votre directeur ou directrice : on ne va quand même pas faciliter le travail de l'administration, ce serait un comble après une attaque sans précédent contre le droit de grève !

Vous trouverez sur notre site une lettre type à adresser à l'IEN.



## **60 h, RASED, EPLE, maternelle...**

Le SNUipp est opposé à la suppression de deux heures de classe pour tous les élèves, il pense que le soutien aux élèves en difficulté doit se faire en priorité dans le cadre de la classe ou à défaut avec l'aide des enseignants des RASED et il refuse l'allongement de la journée de classe pour les élèves en difficulté. Pour toutes ces raisons le SNUipp, après avoir consulté la profession, a refusé de signer le protocole sur l'utilisation par les enseignants des 72 heures libérées.

Aujourd'hui, même si le discours de l'administration est de se satisfaire des solutions que les écoles ont trouvées, nous continuons à affirmer que tous ces bricolages qui prennent en compte des contraintes diverses (transport, accompagnement éducatif, activités périscolaires...) n'ont aucune préoccupation d'ordre pédagogique et ne serviront en fin de compte qu'à permettre la suppression de postes. Si certains pensaient que nous n'étions

que des visionnaires de mauvaise augure, ils auraient dû écouter Messieurs Ferry (Luc pas Jules) et Darcos.

Le premier expliquait pas plus tard que lundi 8 sur l'antenne de France Inter que la suppression du samedi matin permettrait de récupérer des postes. Les journalistes lui rétorquaient que ce n'était pas possible puisque les enseignants faisaient pendant les deux heures libérées du soutien, des animations pédagogiques... Et Luc Ferry de compléter son propos en disant que ces heures de soutien aux élèves en difficulté assurées par des enseignants des classes permettraient de supprimer les RASED.

Le second était auditionné par la Commission des Finances du Sénat :

« Nous voulons rationaliser les 57 milliards d'euros en donnant davantage d'autonomie aux établissements et en créant les établissements publics du premier degré, avec des établissements qui aient de vrais patrons, à qui nous puissions déléguer des budgets, qui les gèrent et qui nous rendent compte.

Le deuxième sujet qui me préoccupe et que nous n'arrivons jamais à faire ouvrir réellement, c'est la question compliquée du préélémentaire. Tout le monde sait très bien qu'en France, si nous scolarisons si tôt des tout petits

enfants, à 2 ans ou 2 ans et demi, ce ne sont pas pour des raisons scolaires, mais parce que ça arrange les communes, les maires, parce que ça empêche de fermer des classes.

Je serais heureux qu'un jour la Nation se pose la question de la petite enfance de manière plus globale, et que la petite section de l'École maternelle ne soit pas la variable d'ajustement des communes pour éviter de fermer une classe.

Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'Etat, que nous fassions passer des concours à bac+5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? Je me pose la question, ces personnes ayant la même compétence que si elles étaient par exemple institutrice en CM2... » (On remarquera au passage que ces planquées sont des femmes !)

Ajoutons à tout cela que, selon nos informations, le ministère va réaliser un audit sur la suppression des RASED.

Contrairement à la campagne médiatique de Darcos, la véritable volonté du gouvernement est bien de faire des économies drastiques sur le dos de millions d'écoliers.

# 60 heures : exprimez-vous !

Le Snuipp n'a pas l'habitude de réfléchir à la place des collègues. Sur l'organisation des 60 heures dites "de soutien" nous avons un avis clair et net. Nous sommes cependant attentifs à ce que chacun(e) en pense, à ce que chacun ressent sur ce sujet.

C'est pourquoi nous avons mis en ligne un sondage sur cette question : <http://snu08.free.fr/spip.php?article409>. Pour mieux représenter la profession et élaborer nos revendications.

Vous trouverez ici la version papier de ce sondage que vous pouvez nous retourner. Sinon, allez sur internet et répondez en ligne.

## 1) Le Snuipp pense que les heures de "soutien" pour les élèves en difficulté (du "samedi matin libéré") seront loin de résoudre l'échec scolaire.

( de plus, si des parents d'enfants en difficulté concernés refusent ce dispositif , nous nous retrouverons face à une impasse )

Êtes-vous :

- a) tout à fait d'accord
- b) assez d'accord
- c) pas vraiment d'accord
- d) pas du tout d'accord

## 2) La proposition retenue pour l'organisation de ces heures de soutien :

- a) est bien celle qui a été proposée par votre Conseil des maîtres puis d'école
- b) vous convient sans être exactement celle que vous souhaitez
- c) ne vous convient pas (n'a pas pu être celle que l'équipe souhaitait)
- d) vous a été imposée

## 3) Quand ferez-vous le soutien ?

- a) le matin avant la classe
- b) le soir
- c) pendant la pause méridienne
- d) le mercredi matin
- e) la nuit ( le SNUipp08 plaisante ... )

## 4) Pour assurer ces heures de soutien :

- a) vous vous sentez prêt
- b) vous souhaiteriez une formation
- c) vous estimez qu'elles devraient n'être assurées que par des maîtres spécialisés

## 5) Le dispositif de soutien est-il organisé rationnellement ?

Vos enfants en difficulté :

- a) seront 5 par groupes : vous ne rencontrerez pas de

problème particulier

- b) seront trop peu nombreux pour le nombre d'enseignants
- c) vous serez forcés de choisir ou de les prendre à tour de rôle

Pour le SNUipp et l'immense majorité de la profession, les programmes font l'impasse sur le développement de l'enfant, les activités de réflexion et de compréhension. Ils sont plus lourds et pourtant ...

## 6) Dans le cadre de ce dispositif, les projets interdisciplinaires, le développement de compétences transversales vous semblent :

- a) avoir leur place
- b) difficiles à intégrer
- c) ne pas avoir leur place

## 7) Le temps de concertation prévu par les textes pour la mise en place du soutien:

( dans les Ardennes le temps d'organisation est fixé à 10%, à savoir 6 heures par notre hiérarchie )

- a) est suffisant pour votre travail en équipe
- b) est insuffisant
- c) vous a été refusé

## 8) Le SNUipp pense que les personnels des RASED bénéficient d'une formation plus adaptée à la remédiation de l'échec scolaire.

Qu'en pensez vous ?

- a) Les heures de soutien apporteront un plus au travail du RASED
- b) Les heures de soutien ont pour but de supprimer l'intervention du RASED et les postes correspondants

# Lettre aux parents

## Une rentrée pas comme les autres

Le SNUipp a décidé de faire de la rentrée 2008 "une rentrée pas comme les autres" et de développer un plan d'action et une campagne d'opinion associant les personnels, les parents d'élèves et les élus.

Il a notamment décidé d'éditer une lettre aux parents à distribuer massivement au cours des premières semaines de rentrée. Cette lettre est disponible à la section départementale.

La lettre aux parents, le 4 pages unitaires sur les programmes sont des outils conçus pour s'adresser à l'opinion publique. Nous vous invitons à organiser une diffusion massive en réponse au « guide pratique des parents » et à l'offensive de Darcos dans les médias.

La distribution aux parents peut se faire par les enseignants à l'accueil ou à la sortie des cours (lettre en téléchargement sur <http://snu08.free.fr>)

Madame, monsieur,

Pour vous et votre enfant, c'est la rentrée. Peut-être la première... C'est toujours un moment important. Nous vous souhaitons la bienvenue. Nous allons mettre en place les meilleures conditions pour qu'il s'étonne, expérimente, réfléchisse, persévère, qu'il apprenne et grandisse. Nous savons comme vous combien l'acquisition des savoirs est décisive pour lui et son avenir. C'est notre métier.

Nous tenons en cette rentrée à attirer votre attention sur les profonds bouleversements liés aux décisions ministérielles prises dans la précipitation et sans concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. D'abord les nouveaux programmes. Programmes qui font l'impasse sur le développement de l'enfant, les activités de réflexion et de compréhension. Ils sont plus lourds et pourtant ... ils devraient se mettre en place avec un nombre réduit d'heures d'enseignement puisque la suppression du samedi matin se traduit par la baisse de deux heures d'enseignement par semaine.

Le ministre de l'Education Nationale prétend réduire le nombre d'élèves rencontrant des difficultés en mettant en place des heures de soutien ou des stages pendant les vacances. Nous savons au contraire que les actions de prévention et de traitement des difficultés scolaires se conçoivent essentiellement pendant le temps scolaire. C'est pourquoi il faudrait pouvoir travailler en petits groupes, au cours de l'année scolaire lorsque se jouent des apprentissages décisifs. Cela permettrait de déceler rapidement des difficultés d'apprentissage et à l'échec scolaire de ne pas s'installer. C'est ce que nous demandons avec force en revendiquant plus de maîtres que de classes et des enseignants spécialisés présents pendant le temps scolaire dans toutes les écoles.

Au trouble profond que provoquent ces mauvaises décisions s'ajoute l'annonce de la suppression de 13 500 postes dans l'Education Nationale à la rentrée prochaine. Depuis plusieurs années le nombre d'élèves augmente dans les écoles : les annonces de suppressions de postes sont d'autant plus inacceptables !

Pour la réussite des élèves, d'autres choix sont nécessaires : réduire les effectifs par classe, développer le travail en équipe, mettre en place des dispositifs d'aide sur le temps scolaire, assurer une formation initiale et continue des enseignants de qualité... Dans les jours et les semaines qui viennent, nous vous proposerons de multiples initiatives pour construire ensemble l'école dont nos enfants ont besoin.

Cordialement, SNUipp



# Se syndiquer ? Pour quoi faire ?

## Adhérer à 100 % pour l'école

Que fait-on avec une cotisation ?

Le SNUipp informe :

- par sa presse départementale : "Unitaires des Ardennes" que vous recevez à votre domicile.
- par sa presse nationale : "Fenêtre sur cour", publication de qualité ouverte sur la société et tous les aspects du métier.
- par sa presse fédérale : POUR, qui nous relie à toutes les catégories et à l'action interprofessionnelle.
- par sa lettre électronique,
- par son site internet,

il vous réunit :

- dans des stages,
- dans des demi-journées d'information syndicale
- et chaque année dans les universités d'automne et les colloques nationaux,

il vous renseigne et vous conseille :

- pendant les permanences au local.
- par courrier électronique.
- par un siège national actif et disponible,

il vous défend :

- en CAPD, CTPD, CDEN, CHS.  
Partout, au service des personnels dans le souci du respect de l'égalité de tous et des droits de chacun.  
Se syndiquer au SNUipp c'est croire à l'action collective. Le chacun-pour-soi et Darcos pour tous, c'est ringard et injuste.
- en accompagnant chacun dans les démarches quand ça va mal...

Il vous écoute et vous consulte

- par des campagnes de consultation lors des négociations nationales
- par une présence lors des Assemblées Générales de lutte où, sans renoncer à ses propositions, le Syndicat écoute pour mieux mener une lutte efficace et déterminée.

Il prend toute sa place dans les mobilisations.

Il organise matériellement les échanges dans la profession.

Il élabore la cohérence des revendications.

Il démystifie le discours officiel.

Il coordonne les mouvements pour leur donner un débouché national

Un bon investissement  
Et n'oublions pas que pour 100 euros de cotisation, 66 sont déductibles du montant de l'impôt.

## Investir dans l'énergie scolaire :

# j'adhère !



# SNU-ipp 08. Bulletin d'adhésion 2008-2009

Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom :	Tél :
Date de naissance :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle :	
Adresse électronique :	
Établissement scolaire :	
Catégorie professionnelle :	
choisissez : <i>Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass. d'éduc, Retraité, autre....</i>	
Emploi :	
choisissez : <i>Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.I.S, Autre....</i>	
Échelon au 1/09/2007:	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation :	
Caisse de grève (libre) :	
Montant total à verser :	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement	
	S O N D J F M A M J
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en février 2009 en même temps que ma carte d'adhésion.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :
---	----	-------------

## P.E.G.C

Classe normale		Hors classe		Classe except.	
ech.	cotls.	ech.	cotls.	ech.	cotls.
8	131 €	1	134 €	1	179 €
9	138 €	2	141 €	2	193 €
10	146 €	3	149 €	3	203 €
11	155 €	4	157 €	4	216 €
		5	179 €	5	228 €
		6	192 €		

## Retraités

penson < 1295 €	76 €
de 1295 à 1372 €	86 €
de 1372 à 1488 €	100 €
de 1488 à 1600 €	118 €
pls de 1600 €	135 €

## Prof. des Ecoles

Echelon	cotisation
2	110 €
3	116 €
4	123 €
5	129 €
6	138 €
7	146 €
8	156 €
9	167 €
10	180 €
11	193 €
Hors-classe	
5	204 €
6	217 €
7	229 €

## Temps partiel 50 %

Demi-cotisation avec un minimum de 87 €

## Instituteurs

Echelon	cotisation
2	107 €
3	109 €
4	111 €
5	114 €
6	117 €
7	119 €
8	126 €
9	133 €
10	140 €
11	153 €

## Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M. Fou directeur 2 <sup>ème</sup> groupe	+ 4 €
Directeur 3 <sup>ème</sup> groupe ou coordonnateur ZEP	+ 8 €
Directeur 4 <sup>ème</sup> groupe	+ 11 €
Directeur adjoint SEGPA	+ 14 €

# A afficher... A afficher... A afficher

## Installation

Chaque instituteur ou professeur des écoles reçoit une nomination officielle avec l'intitulé de son poste (importance de la résidence administrative pour le calcul des indemnités de déplacement). Il reçoit un arrêté d'affectation avec procès verbal d'installation. Un exemplaire est à conserver, les autres sont à retourner à leurs destinataires dans les meilleurs délais, ils conditionnent le traitement ! Faites une demande de logement si vous êtes instituteur.

## La voie hiérarchique

Très employée dans le jargon de l'Education Nationale, la voie hiérarchique consiste à écrire une lettre à un supérieur hiérarchique. À ce titre, il faut rappeler que la voie hiérarchique commence à l'IEN.

Toutefois, s'agissant des courriers concernant directement la vie de l'école, il est admis que ce type de courrier transite par le directeur (exemple : demande de congés maladie, autorisation d'absence...)

## Inspection, notation

L'IEN doit prévenir précisément de sa venue pour l'inspection. Si vous contestez le rapport d'inspection ou si votre note vous paraît injuste, utilisez votre droit de réponse et adressez-vous au SNUipp.

## Reclassement, validation des services

Les collègues titularisés professeurs des écoles qui étaient auparavant titulaires dans la fonction publique peuvent bénéficier d'un reclassement de carrière prenant en compte les années effectuées antérieurement. Les services effectués en qualité d'auxiliaire peuvent être pris en compte dans l'ancienneté générale de service (AGS), il faut demander leur validation. Vous avez intérêt à déposer votre dossier le plus vite possible.

## Intérim de direction

Les collègues acceptant d'assurer un intérim de direction (non inscrits sur la liste d'aptitude) perçoivent l'indemnité de charges administrative majorée de 50% si la durée de l'intérim dépasse 30 jours, mais aucune bonification indiciaire.

## Autorisation d'absence

Si vous avez besoin d'une autorisation d'absence, faites-là parvenir dans les délais à votre IEN (le plus tôt sera le mieux) y compris sur le temps de service hors élèves. Attention, certaines peuvent être refusées ou accordées sans traitement (fête de famille par

exemple). En tout état de cause, c'est l'IEN qui doit vous en informer, sans nouvelles de votre inspecteur, considérez la demande comme accordée et ne le relancez pas. Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter.

## Enseignement des langues

Si vous occupez un poste profil langue, vous êtes tenu de participer à l'enseignement des langues dans la limite des horaires de décloisonnement autorisés (6 heures en cycle 3, 3 heures en cycle 2).

Si vous êtes habilité(e) et que vous n'occupez pas un poste profil, vous n'êtes pas tenu(e) d'enseigner les langues hors de votre classe. Toutefois, dans le cadre d'un travail d'équipe bien pensé, rien ne vous l'interdit sur la base du volontariat.

## Demande de départ en retraite

Si vous souhaitez partir en retraite à la fin de l'année scolaire, n'oubliez pas de déposer votre demande avant le 30 septembre 2008 dernier délai. N'hésitez pas à nous contacter pour le calcul de votre pension.

## Absences non remplacées

En cas de non remplacement, il revient au directeur (en concertation avec l'équipe) d'organiser un dispositif. Consigne du SNUipp : accueil des élèves la 1ère demi-journée, puis remise des élèves aux parents (avec courrier explicatif).

## Cumul d'emplois

Peu de situations peuvent concerner les enseignants à temps plein, en disponibilité, et les retraités (en regard de l'indépendance et de la neutralité des services, par exemple passation de marché et embauche dans entreprise concernée), mais il est prudent, et sans conséquence, d'avertir les services de l'administration que vous envisagez d'entreprendre une activité lucrative. Le cumul d'emploi ne doit pas être incompatible avec l'activité principale. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois (délai non suspensif) vaut reconnaissance de la compatibilité de cette activité avec le titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire en retraite (même pour les emplois en colonies de vacances). Nous consulter pour plus de détails.

**03 24 37 65 74**

# Manifestation nationale 19 octobre 2008

à l'initiative de UNSA Education, SGEN-CFDT, FAEN, FSU ainsi que la FCPE,  
l'UNEF, l'UNL, les CRAP

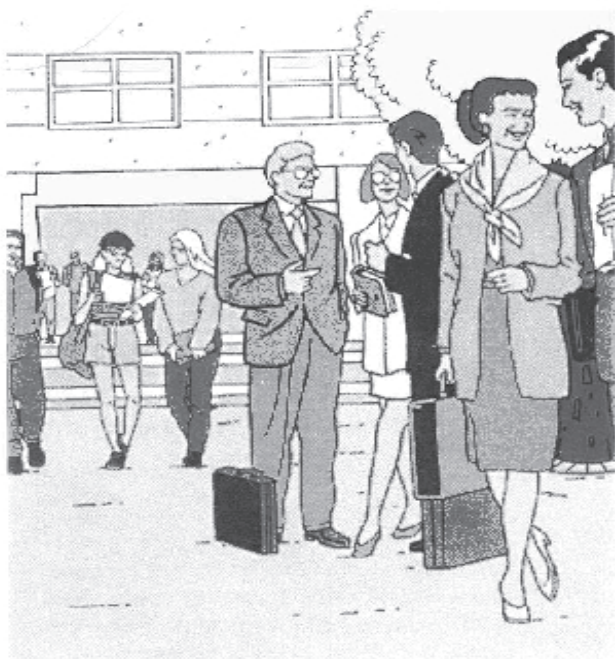
**Un bus partira du parking JB Clément  
(en face du restaurant Le Flandre)  
à Charleville à 8 h 45.**

**Départ du cortège 13 h place d'Italie.  
Arrivée place de la Bastille.**

**Inscrivez-vous rapidement**

par mail à [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr) ou par téléphone à la section : 03-24-37-65-74

**Crédit  Mutuel**  
Enseignant



**50 €**  
Cadeau de  
bienvenue

Réservé aux personnels  
de l'Education Nationale

**FINANCER VOS PROJETS**

**RÉPONSE RAPIDE  
TAUX COOPÉRATIFS  
GARANTIE GRATUITE**

**CME 08**

**N° Indigo 0 820 352 062**

6, avenue Charles de Gaulle  
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
E-MAIL : [02900@cmn.creditmutuel.fr](mailto:02900@cmn.creditmutuel.fr)



# **A afficher... A afficher... A afficher**

**Permanences du SNUipp 08  
du lundi au jeudi de 14 h à 17 h 30  
et le vendredi de 9 h à 11 h 30**

Vous pouvez vous adresser chaque jour à la section pour solliciter un conseil, un renseignement.

Nous nous efforçons d'être toujours présents et lorsque c'est impossible (commissions paritaires, convocations diverses) nous mettons des outils à votre disposition.

**Téléphone :**  
**03.24.37.65.74**

**Messagerie :**  
**snu08@snuipp.fr**

**Notre site WEB : une mine d'informations**  
**<http://snu08.free.fr>**

Vous avez un souci ? Vous souhaitez agir ? Vous informer ?  
Il y a (presque) toujours quelqu'un au

**SNUipp 08 : 48, Rue Victor HUGO.  
08000 Charleville-Mézières (MOHON)**

**Anne du Souich**

Secrétaire départementale. Chargée du 2nd degré :  
SEGPA et PEGC.

**J-Michel Bardeau**

Chargé du premier degré.

**Xavier Dumont**

Informatique. Publications. Site web.

**Jérôme Clad**

Chargé du secteur IUFM. Publications

**Corine Baré**

Trésorière départementale. Suivi des adhésions.

**Vos élus en CAPD :**

Jean-Michel Bardeau, Anne du Souich, Vanessa Thiébaux,  
Isabelle Andretto, Jérôme Clad, Vincent Mahut.

**Vos représentants au CTPD :**

Jean-Michel Bardeau, Anne du Souich, Corine Baré.

# Vos élus vous informent... CAPD du 4 septembre

## Point sur la rentrée

31 postes vacants et 33 listes complémentaires affectées dans notre département à la rentrée.

Monsieur Jean-Claude Midy, IEN, remplace Madame Meunier que tous les enseignants de la circonscription Charleville Sud vont beaucoup regretter...

Madame Isabelle Bleuze fera fonction d'IEN sur la circonscription de Revin (départ de Monsieur Bouzy).

Madame Odile Butticker fera fonction de Conseillère Pédagogique sur la circonscription IA Adjoint.

Madame Hélène Coupé fera fonction de Conseillère Pédagogique sur la circonscription de Revin.

Monsieur Gilles Petit devient directeur du CDDP des Ardennes à compter du 1er octobre.

87 PE2 sont affectés à l'antenne IUFM de Charleville.

## Disponibilités

Trois nouvelles disponibilités ont été accordées de droit ou pour raisons de santé.

## Exeat/Ineat

Bilan sur l'académie :

- 5 échanges avec le département de la Marne

- 2 échanges avec le département de la Haute-Marne

- 1 départ pour la Marne

Bilan hors académie

- 1 départ pour l'Aveyron

En raison de la situation déficitaire de notre département l'IA a refusé les exeat non compensés, mettant ainsi de nombreux collègues dans des situations familiales très difficiles.

## Départ en stage CAPA-SH

L'IA avait proposé de mettre en place une formation en cours d'emploi pour l'option D pour 8 candidats, en favorisant le départ en stage des maîtres de CLIS où le pourcentage de non spécialisés est important. A ce jour, il n'a toujours pas reçu l'aval du ministère pour la mise en place d'une telle formation.



**C'est décidé,  
je me syndique !**

# Vos élus vous informent... CTPD du 4 septembre

## Mesures complémentaires de rentrée :

1 implantation d'emploi à Renwez qui passe de 8 à 9 classes  
1 implantation d'emploi à Wasigny qui passe de 5 à 6 classes  
Il reste 3,5 postes qui seront versés au contingent de remplaçants

## Perspectives pour l'année prochaine

A la rentrée 2008, les Ardennes ont perdu 450 élèves dans le 1er degré par rapport à l'année scolaire 2007/2008. S'il y avait l'année prochaine un nombre important de reprises de postes, l'IA a annoncé envisager le retrait d'emplois sur les brigades, les postes d'ASH et les surnombres.

## AVSI

30 créations de postes d'AVSI sur l'académie dont 5 pour les Ardennes.

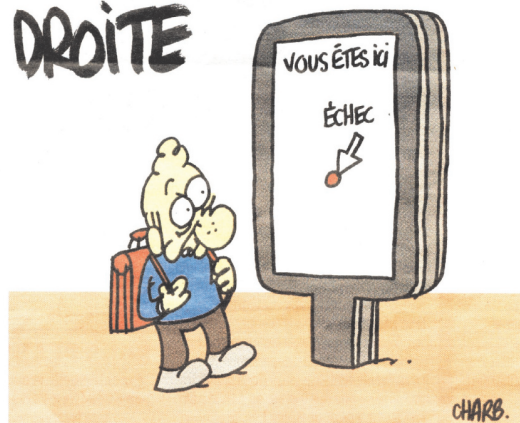
## Mise en place des 60 h

L'IA se dit satisfait de la mise en place des 60 heures de soutien dans les écoles (seules 8 % des écoles n'ont pas encore résolu les problèmes qu'elles rencontrent pour l'organisation de ces heures de soutien). Nous lui avons redit

que nous ne pouvions pas trouver satisfaisante une organisation qui rallonge la journée des écoliers sous prétexte de raccourcir la semaine.

D'autre part l'IA a précisé que les équipes pouvaient consacrer 6 heures sur les 60 pour organiser l'aide aux élèves en difficulté.

**BIENTÔT LA NOUVELLE  
CARTE SCOLAIRE DE LA  
DROITE**



# Base Elèves : Retrait des champs

La suppression des champs annoncée par le Ministre au mois de juin est devenue effective.

Cette suppression correspond à ce que nous vous annonçons dans la circulaire du 13 juin dernier qui reprenait l'intégralité des champs et leur devenir à une exception près : les « compétences, attestations et acquis » restent dans BE (informations facultatives sur les langues vivantes, régionales, B2i, APER, AFPS), mais seront retirés dans la prochaine version en octobre (voir liste ci-après).

Une rencontre avec la FCPE, la ligue de l'enseignement, la FSU, s'est déroulée au siège du SNUIPP début juillet. Il a été convenu d'une expression commune et d'une demande de création d'un observatoire des fichiers informatiques de l'Education Nationale.

## SUITES DES RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

### Collègues faisant fonction en Clis et NBI

Plusieurs collègues non spécialisés exerçant ou ayant exercé en CLIS ont d'ores et déjà obtenu gain de cause dans leur recours au Tribunal Administratif (T.A) et obtenu le versement rétroactif des 27 points de NBI jusqu'alors versés aux seuls enseignants spécialisés.

Par exemple, le T.A de Nancy a jugé en juillet 2008 que : " Il est constant que la requérante exerce l'une de ces fonctions (...ouvrant droit au bénéfice de la NBI...) ; que la défense n'évoque aucune disposition légalement prise subordonnant le versement de la NBI à la détention d'un diplôme ".

Le ministère n'a pas fait appel de ce jugement et plusieurs cas similaires ont été régularisés dans certains départements.

Nous vous incitons donc à poursuivre dans la démarche de recours systématique pour les collègues non diplômés, exerçant donc à titre provisoire en CLIS, sachant que :

- la déchéance quadriennale permet de remonter jusqu'à 4 années en arrière pour demander ce versement (pour mémoire, 27 points de NBI pendant un an = 1476,45 €..).
- seuls les collègues allant au recours obtiendront gain de cause.

Contactez-nous pour les modèles de recours et les démarches.

## Champs retirés à cette rentrée :

### Parents

Situation familiale (Célibataire Concubinage  
Divorcé Marié Pacsé Séparé Veuf)  
Informations professionnelles  
Profession  
PCS

### Année en cours

Absentéisme signalé

### Particularités

Besoins éducatifs particuliers  
Projet d'accueil individualisé  
Assistance pédagogique à domicile (SAPAD)  
RASED (plus de 3 mois)  
Projet personnalisé de scolarisation (PPS)  
Matériel pédagogique adapté  
Modalité de scolarisation  
Temps de scolarisation  
Auxiliaire de vie scolaire individuel

## Champs retirés lors de la nouvelle version d'octobre :

compétences, attestations et  
acquis

Langue vivante  
Langue régionale  
Brevet informatique et internet niveau  
Certaines compétences validées  
APER  
AFPS



Soit dit en passant....

60h :

N'oubliez pas que vous pouvez prendre sur les 60 h le temps nécessaire à l'équipe pour organiser le soutien aux élèves en difficulté.

### Réunions :

Vous pouvez proposer la tenue des conseils de maîtres ou de cycles le soir après la classe. Rien dans les textes ne vous oblige à tenir ces réunions le mercredi matin.

### Sur votre agenda revendicatif :

Appel à une mobilisation d'ampleur le 7 Octobre.

Le 07 octobre 2008, les organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent les salariés à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent à l'initiative de la CSI.

Une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

Une réunion des fédérations de l'éducation nationale est prévue ce lundi en vue d'organiser la mobilisation dans notre secteur où la précarité se développe d'année en année.

### RASED

Pour connaître les nouvelles modalités d'organisation du service des enseignants spécialisés et réagir, rendez-vous sur le site <http://snu08.free.fr> ou <http://08.snuipp.fr/>

## Le calendrier prévisionnel des opérations administratives

Objet	Période de demande	Résultat
Promotion PE		décembre
Promotion instit		janvier
Hors classe PE		mars
Liste d'aptitude PE	mars	mai
Concours interne PE	octobre	juin
Permut informatisées	octobre/novembre	février/mars
Départ stage ASH	janvier	avril
Congés de formation	janvier	mars
Aptitude direction école		mars
Mouvement déclaration d'intention	janvier	
Saisie des vœux de mouvement	mars/avril	mai (1ère phase)
Mi-temps, dispo	Avant fin mars	
Exeat/Ineat	mars/avril	
Demande de retraite	septembre	

**Attention ! Les dates sont indicatives et sujettes à modifications de dernière minute. N'hésitez pas à nous contacter lorsque vous avez des précisions à demander.**

Une pensée pour notre collègue  
Nous avons appris le décès brutal de notre camarade Michel Leblanc, directeur de l'école Mozart à Charleville et adhérent du SNUipp de longue date. Abasourdis par cette disparition, nous nous associons à la peine de sa famille, de ses collègues et de ses amis, à qui nous présentons nos sincères condoléances.